



# UN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE STRUCTURÉ AUTOUR DE 3 SOCLES ET 7 OBJECTIFS



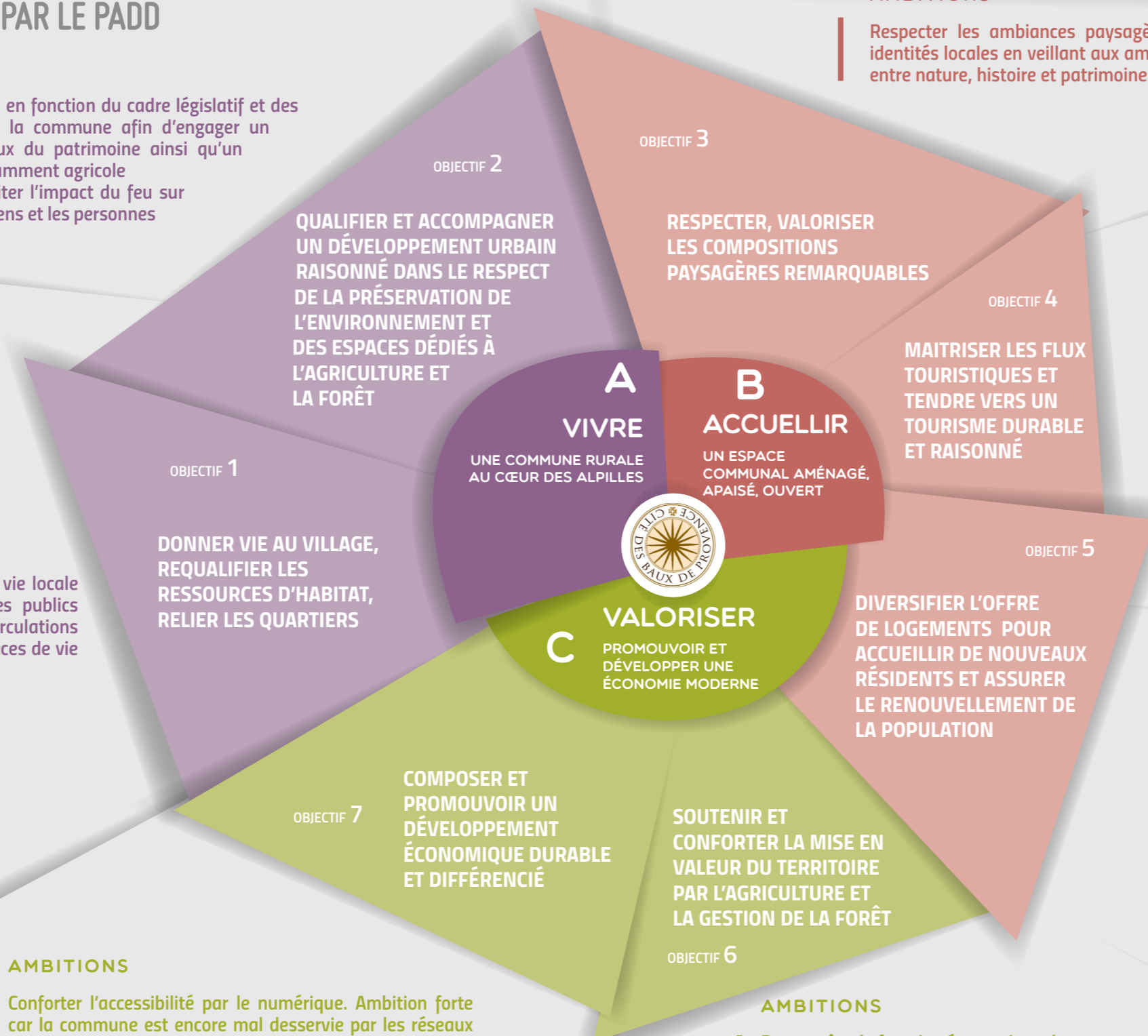
## LES AMBITIONS PORTÉES PAR LE PADD

### AMBITIONS

Fixer des limites claires à l'urbanisation en fonction du cadre législatif et des contraintes réglementaires pesant sur la commune afin d'engager un développement vertueux et respectueux du patrimoine ainsi qu'un aménagement économe en espace, notamment agricole  
Anticiper le risque incendie afin de limiter l'impact du feu sur les milieux naturels, les paysages, les biens et les personnes

### AMBITIONS

Développer le bien vivre aux Baux par une vie locale animée autour de lieux ouverts, d'espaces publics de qualité, de liens entre quartiers, de circulations apaisées et de circulations douces et d'espaces de vie qualitatifs.



### AMBITIONS

Respecter les ambiances paysagères et la singularité des lieux qui fondent les identités locales en veillant aux aménagements qui pourraient rompre les équilibres entre nature, histoire et patrimoine

### AMBITIONS

Maîtriser plus efficacement les affluences saisonnières en régulant les flux pour éviter la congestion du village par l'encombrement des chaussées et parkings et qualifier ainsi l'expérience touristique.

Pour cela, l'ambition est d'offrir une nouvelle forme d'accueil par la mise en place de parkings excentrés et intégrés aux espaces naturels et patrimoniaux et permettre ainsi de meilleures conditions de stationnement aux Baux

Offrir de nouvelles formes de découverte des Baux, de son patrimoine à partir des chemins de randonnée

Renouveler les produits d'appel touristiques (Carrières, Château... etc.) et développer la mise en valeur du patrimoine communal

### AMBITIONS

Diversifier l'offre de logements et accueillir, en locatif ou en accession, de nouveaux habitants

Il s'agit d'affirmer la place des Baux dans le contexte des Alpilles comme commune dynamique et ouverte au parcours résidentiel

Se donner les moyens de répondre aux besoins de l'hôtellerie pour l'accueil des touristes avec une offre adaptée intégrant l'hébergement du personnel employé

### AMBITIONS

Conforter l'accessibilité par le numérique. Ambition forte car la commune est encore mal desservie par les réseaux de diffusion (zones blanches non comblées) ce qui nuit au tourisme et freine toute installation d'entreprises

Promouvoir une diversité d'entreprises dans l'économie liée au tourisme

Accueillir des commerces de proximité pour développer une économie présentielle à l'année

Accueillir de nouvelles entreprises dans des filières innovantes

### AMBITIONS

Reconnaître la fonction économique des espaces agricoles et de la forêt

Assurer leur mise en valeur par un soutien à la profession et la valorisation des productions locales, notamment par l'agritourisme

Soutenir les productions agricoles labellisées des Baux qui bénéficient d'une renommée établie et participent à l'image d'excellence de la commune

Stimuler et conforter la gamme d'activités agricoles proposées par la commune et attirer une clientèle nouvelle

Valoriser les ressources forestières, ligneuses et non ligneuses.



# UN PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE STRUCTURÉ AUTOUR DE 3 SOCLES ET 7 OBJECTIFS

## LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'AMÉNAGEMENT



### A VIVRE

UNE COMMUNE RURALE AU COEUR DES ALPILLES

**Objectif 1**

**DONNER VIE AU VILLAGE, REQUALIFIER LES RESSOURCES D'HABITAT, RELIER LES QUARTIERS**

**Objectif 2**

**QUALIFIER ET ACCOMPAGNER UN DÉVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ DANS LE RESPECT DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES DÉDIÉS À L'AGRICULTURE ET LA FORÊT**

### Orientations

- > Créer des liens fonctionnels entre les quartiers « disséminés » pour faire émerger une véritable approche communale.
- > Repenser le schéma de circulation entre les voies ouvertes au grand public et celles de la desserte locale (sentiers de randonnée, dessertes intra villageoises, canalisation des flux exogènes).
- > Conduire des opérations de valorisation des équipements délaissés ou en ruine pour y localiser commerces et services à la population et inciter une animation culturelle permanente.
- > Assurer la compatibilité à la Directive Paysagère des Alpilles des constructions nouvelles.
- > Concentrer les zones de développement futur autour du Rocher et des quartiers Chevrier/Machotte, Le Fréchier et Vallon de la Fontaine et favoriser une densification douce des autres «quartiers».
- > Intégrer les espaces agricoles aux dispositifs DFCI et délimiter des zones de reconquête pastorale en garrigue pour lutter contre le risque incendie.
- > Intégrer la demande sociale portant sur la forêt (ballade, cueillette, chasse, etc.) en informant les propriétaires forestiers et en planifiant avec eux des aménagements d'intérêt général (accueil du public, aménagements paysagers, etc.).

### C VALORISER

PROMOUVOIR ET DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE MODERNE

**Objectif 6**

**SOUTENIR ET CONFORTER LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PAR L'AGRICULTURE ET LA GESTION DE LA FORÊT**

**Objectif 7**

**COMPOSER ET PROMOUVOIR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE ET DIFFÉRENCIÉ**

### Orientations

- > Affirmer la vocation agricole et paysagère de la plaine des Baux, en protégeant l'ensemble des espaces agricoles existants, exploités ou non par un classement en zone A au PLU.
- > Récréer, quand cela est possible, des unités foncières agricoles valorisant les friches et les oliveraies sous exploitées et favoriser l'implantation et le développement des agriculteurs sur la commune.
- > Lutter contre le risque incendie et favoriser la gestion et la valorisation des ressources forestières en incitant les propriétaires forestiers à réaliser des travaux sylvicoles permettant de gérer durablement les espaces boisés et en soutenant les initiatives novatrices permettant de valoriser le patrimoine et les paysages forestiers.
- > Valoriser l'articulation agriculture/tourisme/culture/gastronomie et encourager toute initiative d'entreprises locales ou exogènes pour lisser la saisonnalité.
- > Impulser une dynamique innovante sur le plan du numérique, de la communication haut débit pour faciliter l'installation de petites entreprises de travail à distance, de co-working, en relation avec le tourisme, l'agriculture, les services.
- > Valoriser les secteurs permettant à la commune de s'inscrire dans les initiatives et manifestations communautaires et du Pays d'Arles.

### B ACCUEILLIR

UN ESPACE COMMUNAL AMÉNAGÉ, APAISÉ, OUVERT

**Objectif 3**

**RESPECTER, VALORISER LES COMPOSITIONS PAYSAGÈRES REMARQUABLES**

**Objectif 4**

**MAÎTRISER LES FLUX TOURISTIQUES ET TENDRE VERS UN TOURISME DURABLE ET RAISONNÉ**

**Objectif 5**

**DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS POUR ACCUEILLIR DE NOUVEAUX RÉSIDENTS ET ASSURER LE RENOUVELLEMENT DE LA POPULATION**

### Orientations

- > Respecter la DPA afin de garantir la protection des paysages existants et l'intégration harmonieuse des aménagements projetés.
- > Respecter et renchérir les Paysages Naturels Remarquables (PNRem) identifiés dans la commune et intégrer la notion de panoramas paysagers et cônes de vue.
- > Proposer une urbanisation douce sur les secteurs de Chevrier, Vallon de la Fontaine, et à côté de la gendarmerie (Fréchier Sud) dans le respect de la charte du Parc Naturel Régional des Alpilles.
- > Qualifier les entrées de ville par le rééquilibrage des usages et l'aménagement des espaces pour réduire l'impact visuel de la voiture aux abords des sites.
  - > Parking haut du village :
    - Limiter le stationnement des touristes ou l'interdire
    - Aménager des espaces piétons
    - Limiter l'accès des véhicules
  - > Col de la Vayède
    - Repenser la fonctionnalité d'usages du col
    - Limiter ou interdire l'arrêt des véhicules sur les abords du col
    - Aménager une halte de bus
  - > Val d'Enfer et entrée Nord
    - Limiter ou interdire tout stationnement
    - Sécuriser le cheminement piéton vers les Carrières
    - Requalifier l'axe Carrières/Rocher pour un cheminement piéton sécurisé
  - > Bas village et Vallon de la Fontaine
    - Limiter la circulation automobile aux résidents
    - Réduire l'effet accidentogène de l'entrée en limitant la vitesse des véhicules et en sécurisant les traversées vers les accès au Rocher
  - > Entrée par la Plaine d'Entreconques
    - Réaménager un cheminement piéton sécurisé
    - Réduire le trafic des véhicules sur l'axe
    - Promouvoir des points de traversée sécurisés
    - Accompagner les mobilités douces : vélos, marche...
- > Prévoir une densification « douce » et dans la continuité de l'existant des quartiers résidentiels pour enrichir le parc de logements de la commune et assurer le renouvellement générationnel.
- > Assurer la reconquête du Rocher par l'intégration de logements vacants dans le patrimoine urbain
- > Conforter la vocation résidentielle des quartiers par une attention portée aux équipements publics (socio-culturels, sportifs, éducatifs...) et aux services à la personne (notamment pour les déplacements).